



## **DANS SA SEANCE DU 16 AOUT 2010, LA MUNICIPALITE**

### **A décidé**

- D'autoriser M. et Mme Perrin à transformer le couvert de jardin selon l'art. 111 LATC,
- De délivrer le permis de construire pour la création d'un sous-sol, parcelle n° 537, à M. et Mme Perrin,
- D'autoriser M. Raymond Gilliéron à abattre un sapin commun sur sa propriété,
- D'enlever les containers aux places des Oches et des Jardins car ces sites sont interdits au dépôt des ordures ménagères. Un panneau rappelant cet état de fait sera également mis à ces deux emplacements.

### **A pris note**

- Des rapports n° 36419, 36420 et 36421 du SCAV concernant le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des piscines de Physiothérapie Kaori et d'Harmony Askesis. Physiothérapie et le bassin nageurs d'Harmony n'appellent aucun commentaire. Par contre le jacuzzi présente un nombre de germes aérobies mésophiles dépasse le maximum admissible de 500 ml,
- Que la Préfecture de Morges confirme que nos comptes de bilan et de fonctionnement sont présentés conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au Plan comptable cantonal,
- Des nouveaux membres du comité du DEL Basket : Nir Zaits, président ; Petere Rothrock, vice-président ; Sophie Rothrock, trésorière et administratrice ; Corinne Simonet, administratrice ; Luca Gradassi, directeur technique et Patricia Dupuis, responsable de l'événementiel.

La municipalité